



Le 09.03.2022,

## Réunion collectif citoyen - Quartier Laplace

Compte-rendu du 08 mars 2022

---

### Présent-e-s :

Clothilde DERVAIN, Catherine LECROX, Shéhérazade BOUSLAH, Marie-Cécile BAUER, Kent HUDSON, Valérie MARCHAND, Nicolas HODEBOURG, Laetitia PANIEZ, Gwenaële GUIGON, Jacques DELAHAIE, Ludovic MAUSSION.

## POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

### 1) Temps d'inclusion : Le meilleur souvenir vécu à Arcueil.

Chaque participant à partager à l'oral son souvenir.

### 2) Désignation du secrétaire de la réunion pour le compte-rendu : S. Bouslah

### 3) Proposition de réaliser la réunion du collectif de quartier dans différents lieux.

La prochaine réunion se déroulera au Bahut situé sur l'avenue Jean Jaurès

### 4) Point sur l'actualité :

⇒ Budget participatif (*source site internet de la Ville*)

**Après la phase de dépôt des projets par les porteurs auprès de la mission citoyenneté de la Ville, plusieurs étapes :**

a) Les services étudient minutieusement toutes vos idées (décembre 2021 à mars 2022).

b) Un jury citoyen, composé des membres des collectifs de quartier et des anciens porteur-euse-s de projets, se réunit entre décembre et mars pour définir les critères de sélection des projets soumis au vote des habitant-e-s.

c) Le jury citoyen se réunit pour sélectionner 15 projets qui seront soumis au vote : 2 projets par quartier et 3 projets coup de cœur. Au moment du vote les porteur·euse·s de projets présentent leur projet aux Arcueillais·es à l'occasion d'un Forum des projets.

d) C'est le moment de voter, toute personne de plus de 14 ans résidant ou travaillant à Arcueil peut participer et sélectionner ses 3 projets préférés.

### **Quels projets sont désignés lauréats ?**

a) Les projets qui reçoivent le plus de voix dans chacun des 6 quartiers (Laplace, Barbusse, Joliot-Curie, Kergomard, Jean Macé et Jules Ferry). À savoir : un projet ne doit pas dépasser 30 000 €.

b) Les projets, par quartier ou concernant toute la Ville, qui ont reçu ensuite le plus de voix – dans la limite du budget **total du Budget participatif de 190 000 €**.

### **Les 3 objectifs clés du Budget participatif :**

c) Développer le pouvoir d'agir des citoyen·ne·s pour des projets qui répondent à des besoins collectifs.

d) Favoriser l'intérêt des citoyen·ne·s pour la chose publique, par une démarche de co-élaboration de projets d'amélioration du cadre de vie.

e) Rendre visible et partagée l'action publique dans les quartiers.

### **Quels sont les critères pour que mon projet soit recevable ?**

Le projet doit :

- être d'intérêt général, à visée collective et répondre à un besoin social, éducatif, culturel ou environnemental identifié
- relever des compétences de la ville ;
- concerner des dépenses d'investissement ;
- être techniquement, financièrement et juridiquement réalisable ;
- être localisé sur le territoire communal ;
- être suffisamment précis pour être instruit par les services compétents (1) ;
- avoir un coût maximum de 30 000 € par quartier ;
- ne pas générer de dépenses de fonctionnement ;
- ne pas relever de l'entretien courant et régulier de l'espace public par la collectivité ;
- ne pas nécessiter une acquisition de terrain ou local.



Le 09.03.2022,

- ▶ Toutefois les habitants souhaitent connaître le nombre qui ont été déposés par les porteurs de projets pour le quartier Laplace.
- ▶ Les modalités de votes des habitants pour sélectionner les meilleurs projets ne sont pas connues à ce jour. Les habitants souhaitent connaître ces modalités afin de faire connaître les projets portés pour le quartier Laplace au plus grand nombre.
- ▶ La date d'annonce des projets lauréats sera faite. **Quelle est la date prévue ?**

**Questions d'habitants liés aux projets réalisés dans le cadre du budget participatif :**

- Quels sont les moyens mis en place pour entretenir et faire perdurer les précédents projets, notamment celui du passage sans gravité ?  
Il est proposé qu'une plaque soit disposée pour signaler et informer les budgets participatifs par la Ville et ses habitants et reporter un contact pour permettre aux riverains de solliciter la compétence idoine pour intervenir et entretenir si besoin.  
Pour les habitants, il s'agit d'un véritable problème de gestion et d'entretien dans le temps qui ne peut s'appuyer que sur la force des habitants.
- Il est proposé de lancer un appel au collectif des jardins partagés pour entretenir s'ils le souhaitent cette partie.  
Cet appel pourrait être diffusé sur l'ANC ou sur le site internet.
- Par ailleurs, un nettoyage citoyen peut être organisé à l'échelle du quartier dans un premier temps.  
A terme, un challenge « nettoyage citoyen » entre tous les quartiers pourrait être lancé.

**⇒ Balades de quartier**

**Retour sur la restitution des points pour le quartier Laplace**

Le fonctionnement pour les prochaines balades. Le collectif a été sollicité le 16 février à la mairie, au côté de deux autres collectifs Kergomard et Jean Macé. Cette soirée a été l'occasion de définir l'itinéraire de la balade de quartier (allée Niki de Saint Phalle / avenue Laplace/ maison des examens/ avenue Lénine/ avenue Jean Jaurès/ Bahut et retour à Niki de Saint Phalle pour partager un pot.

Prochaine balade du quartier LAPLACE, mercredi 11 mai à 18h30 au départ de l'allée Niki de Saint Phalle.

Ce sera l'occasion de présenter : un projet de construction d'immeuble qui sera localisé au 40-42 avenue Laplace, le Bahut et ses acteurs, les nouveaux commerces.

**5) Projet d'immeuble au 40-42 avenue Laplace** (non abordé à cette réunion)

**6) Les actions du collectif Laplace en 2022 ?**



Le 09.03.2022,

Quoi	Date / horaire	Lieu /Objectif	Ce qui doit être demandé à la Ville ou aux participants ou aux partenaires
<b>Loto du quartier Laplace</b>	03 avril de 14h30 à 18h	Mettre en jeu les lots achetés en 2021 sur le budget 2021. La participation sera soumise à l'apport de 3 denrées alimentaires par carton de jeu. Les denrées et les produits seront remis à l'épicerie solidaire Le loto peut se terminer par un goûter	Participants Il est demandé à chaque participant d'apporter 3 denrées alimentaires ou produits hygiéniques non périssables en contrepartie d'un carton.  Ville : convivialité pour un goûter
<b>Fête des voisins</b>	Dernier week-end du mois de mai ? (selon date nationale)	Demander à la Ville quelles sont les aides possibles pour permettre l'organisation des fêtes de voisins	
<b>Nettoyage citoyen</b>	Date à déterminer	Agir pour la propreté du quartier. Munir les participants de gants, de pinces, de masques.	
<b>Fête du quartier</b>	24/09/2022	Communication (flyers, affiches, etc.)	Autorisation à la copropriété Emile Zola d'implanter une fête du quartier sur les parties communes extérieures gérées par la copropriété

### **7) Autres sujets portés par les habitants participants au collectif**

- Dans le cadre du projet de rénovation de la résidence Emile Zola, les habitants souhaitent que la place soit requalifiée pour qu'il y ait une continuité entre l'avenue et le plein pied de la place / le rez de chaussé des immeubles.  
L'objectif est d'éviter l'encaissement de la résidence vis-à-vis de l'avenue Laplace
- Les fêtes de voisins, quels moyens la Ville peut-elle apporter pour soutenir les initiatives des habitants (logistique type tables et chaises, communication, petit budget pour acheter un peu de convivialité et de décoration ?)



Le 09.03.2022,

**Prochaine date de réunion :**

- le mercredi 21/03/2022 à 18h30 au Bahut (si le loto a lieu) ou
- le mercredi 06/04/2022 au Bahut (s'il n'y a pas de loto)